



COMMUNIQUE DE PRESSE

Succès de l'introduction en bourse d'EUROGERM sur Alternext d'Euronext™ Paris

Prix de l'offre fixé à 16,73 €

Dijon, le 3 avril 2007

EUROGERM, leader dans les ingrédients et auxiliaires technologiques au cœur de la filière Blé-Farine – Pain, annonce la réussite de son inscription sur le marché Alternext d'Euronext™ Paris. L'introduction d'EUROGERM constitue le deuxième appel au marché le plus important depuis le début de l'année 2007 sur le marché d'Alternext, avec 17,1 M€.

Au terme du placement qui s'est achevé le 2 avril 2007, EUROGERM a choisi de fixer le prix d'admission de ses actions sur le marché Alternext d'Euronext™ Paris à 16,73 euros.

Le nombre final d'actions mises à la disposition du marché est de 1.023.937 titres et le produit brut total s'élève à 17.130.466,01 € décomposé comme suit :

- 8.846.840,73 € par la création 528.801 actions nouvelles,
- 8.283.625,28 € par la cession de 495.136 actions existantes.

L'opération a remporté un vif succès auprès des particuliers avec 1.738 actionnaires individuels ayant souscrit à l'Offre. Au regard de cette demande importante, EUROGERM a décidé d'allouer une part significative à l'Offre à Prix Ouvert. L'allocation des 1.023.937 titres se répartit donc de la façon suivante :

- Placement Global : 771.906 titres
- Offre à Prix Ouvert : 252.031 titres

Le flottant s'élèvera à 23,8% du capital.

Le règlement-livraison des titres s'effectuera le 10 avril 2007 et les actions seront négociées en continu à compter du 11 avril 2007 sur le marché Alternext d'Euronext™ Paris sous le code ISIN FR0010452474 et le Mnémonique ALGEM.

Jean-Philippe Girard, Président Directeur Général d'EUROGERM commente :

«Au regard du succès rencontré par notre introduction en Bourse, nous tenons aujourd'hui à remercier tous nos nouveaux actionnaires, nos collaborateurs et partenaires qui ont choisi de nous faire confiance et de nous accompagner dans cette nouvelle étape clé de notre développement. Je souhaite particulièrement remercier le public d'avoir participé à cette opération. Grâce aux fonds levés, EUROGERM va ainsi pouvoir accélérer son développement et mettre en œuvre sa stratégie de croissance rentable en déployant son modèle à l'international et en offrant toujours plus de produits et services innovants à ses clients dans le respect de nos critères de création de valeurs pour nos actionnaires.»

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ni au Japon.

Intermédiaires financiers



Listing Sponsor



Chef de File – Teneur de Livre

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus, composé du Document de Base enregistré le 19 février 2007 sous le numéro I.07-010 et de la Note d'Opération ayant reçu le visa n°07-098 de l'Autorité des marchés financiers en date du 21 mars 2007 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'EUROGERM, Parc d'activités du Bois Guillaume 2, rue Champ Doré, 21850 Saint Apollinaire, ainsi que sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et d'EUROGERM (www.eurogerm.com).

A propos d'EUROGERM

Créée en 1989 par son Président Directeur Général, Jean-Philippe Girard, EUROGERM conçoit, produit et commercialise des correcteurs de meunerie, des améliorants de panification et des ingrédients pour en améliorer la régularité, la qualité et valoriser ainsi les produits de la filière blé - farine - pain. Grâce à une offre globale et originale, « du diagnostic à la formulation », EUROGERM est devenue leader français dans son secteur et déploie son offre à l'international.

Une parfaite maîtrise de l'ensemble des facteurs constituant à la fois de fortes barrières à l'entrée et les clés de la croissance future :

- Une expérience de plus de 15 ans de la filière blé – farine – pain avec une base de données unique de 2.000 formulations de mélanges
- Un déploiement international avec un modèle de développement duplicable réussi
- Un groupe pionnier dans l'innovation, la qualité et les certifications
- Des équipes impliquées avec des savoir-faire complémentaires : plus de 130 collaborateurs expérimentés
- Une notoriété forte avec des marques reconnues dans le secteur

Un historique de forte croissance rentable

Sur les 4 dernières années, EUROGERM a enregistré une croissance moyenne annuelle de son chiffre d'affaires de + 14,4%, grâce à la forte progression de l'export.

EUROGERM a réalisé au cours de l'exercice clos au 31 mars un chiffre d'affaires de 35,4 M€, en hausse de +16,8%, pour une marge d'exploitation de 12,3% et un résultat net de 2,9 M€.

Une stratégie de développement cohérente, tournée vers l'international et la création de valeur

- Spécialisation du groupe sur trois métiers à fort potentiel
- Conquête de nouveaux clients et de nouveaux marchés à l'international
- Elargissement de l'offre EUROGERM sur l'ensemble de ses produits et services

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits dans le chapitre 4 du Document de Base d'EUROGERM et dans le chapitre 2 de la Note d'Opération. Il est toutefois précisé que la liste desdits facteurs de risque n'est pas exhaustive et qu'il ne peut être exclu que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date d'enregistrement du Document de Base et du visa de la Note d'Opération, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses perspectives et/ou ses résultats, peuvent exister.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ni au Japon.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions EUROGERM dans un quelconque pays.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'instruments financiers aux Etats-Unis. Les actions EUROGERM n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933 tel qu'amendé (le « Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit Securities Act.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Toute offre de valeurs mobilières d'EUROGERM sera destinée uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) ou si elles se trouvent au Royaume-Uni qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals » visées à l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordre ») ou sont des « high net worth entities » ou toutes autres personnes auxquelles les documents peuvent être légalement communiqués, entrant dans le champ d'application de l'article 49(1) de l'Odre (ci-après dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées »). Le communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes autres que des Personnes Qualifiées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux Personnes Qualifiées.

Contacts

EUROGERM

Jean-Philippe GIRARD
Président Directeur Général
Tél. : +33 (0)3 80 73 07 77
investisseurs@eurogerm.com

NewCap.

Communication financière
Emmanuel Huynh / Steve Grobet
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
eurogerm@newcap.fr

* * * * *